

Note Méthodologique : Procédure Permis de travail au Mali

Synthèse structurée de la démarche et des étapes de réalisation de la mission.

Contexte & finalité de la méthodologie

- Assurer la sécurité et la conformité légale lors de travaux à risques.
- Optimiser la gestion des autorisations de travail (permis de travail).
- Réduire les accidents et incidents professionnels.
- Maîtriser les responsabilités et répondre aux exigences réglementaires nationales.

Point clé : Une gestion rigoureuse du permis de travail est indispensable pour sécuriser les interventions et prévenir les incidents.

Objectifs de la mission

- Fournir un cadre structuré et sécuritaire pour les travaux à risques (hauteur, électricité, espaces confinés, etc.).
- Diagnostiquer les pratiques en place et vérifier la conformité réglementaire.
- Établir/adapter les documents d'autorisation appropriés.
- Définir des mesures correctives et, si nécessaire, proposer des formations.
- Améliorer la coordination des équipes et assurer un suivi rigoureux des interventions autorisées.

Périmètre / livrables attendus

- Diagnostic de la gestion des permis de travail, analyse des incidents passés et des pratiques documentées.
- Revue documentaire et réglementaire: procédures internes, fiches de sécurité, registres d'autorisations, manuels de sécurité.
- Observation sur site des pratiques (visites terrain) et vérification des écarts avec la réglementation applicable au Mali.
- Accompagnement à la mise en œuvre: formation des équipes, adaptation des documents, dispositifs de contrôle/suivi.
- Livrables: rapport de diagnostic, recommandations, plan d'action priorisé, reporting régulier.

Démarche méthodologique (étapes)

Étape 1 : Diagnostic initial

- Collecte des données: procédures actuelles, types de travaux, autorisations délivrées.
- Analyse des incidents et des pratiques documentées.
- Évaluation du niveau de conformité et des risques principaux.

Étape 2 : Analyse documentaire et réglementaire

- Revue des documents internes, normes et réglementations applicables au Mali.
- Contrôle des procédures écrites, fiches de sécurité, registres d’autorisation, manuels.
- Identification des écarts vis-à-vis des exigences nationales et sectorielles.

Étape 3 : Recommandations et plan d’action

- Remise d’un rapport détaillé avec recommandations précises.
- Élaboration d’un plan d’action priorisé ciblant les points critiques.
- Proposition d’actions correctives et de formations si nécessaire.

Étape 4 : Suivi et accompagnement

- Appui à la mise en œuvre: formation, adaptation des documents, contrôles et suivi.
- Reporting régulier et participation aux revues de direction.
- Objectif: pérenniser les bonnes pratiques instaurées.

Planning / durée / jalons

La phase d’étude (diagnostic, analyses, recommandations) s’étale généralement sur plusieurs semaines. Le suivi d’implémentation se déroule sur quelques mois selon le rythme de mise en œuvre. Les interventions combinent présentiel (sites de production) et travail à distance pour l’analyse documentaire.

Phase	Durée indicative	Jalons / livrables
Diagnostic initial	Plusieurs semaines (selon taille/complexité)	Collecte de données et analyse des incidents complétées
Analyse documentaire & réglementaire	Intégrée à la phase d’étude (partiellement à distance)	Écarts réglementaires identifiés
Recommandations & plan d’action	Fin de la phase d’étude (plusieurs semaines)	Rapport détaillé + plan d’action priorisé remis
Suivi & accompagnement	Quelques mois (selon mise en œuvre)	Formations, documents adaptés, contrôles en place, reporting et revues de direction

Prérequis & données nécessaires (inputs)

- Procédures internes liées aux permis de travail et manuels de sécurité.
- Registres de permis délivrés et historiques d’autorisations.
- Fiches de sécurité et rapports d’incident liés aux travaux réalisés.
- Données sur les types de travaux effectués (hauteur, électrique, espaces confinés, etc.).
- Accès aux sites de production pour observation terrain.
- Échanges sur site avec les opérateurs (visite indispensable).

- Référentiels réglementaires applicables au Mali (Code du Travail, directives du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale).

Modalités de pilotage & qualité (comités, validations, risques)

- Reporting régulier pendant l'accompagnement.
- Revues de direction pour valider et pérenniser les améliorations.
- Mise en place de dispositifs de contrôle et de suivi des interventions autorisées.
- Visites sur site essentielles pour observer les pratiques et échanger avec les opérateurs.
- Interventions en présentiel et à distance; format flexible selon contraintes opérationnelles.
- Respect strict du Code du Travail du Mali et des directives du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.
- Priorisation des travaux à risques spécifiques pour renforcer la prévention des accidents.